



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

## AVIS

AT.21.56.AV

---

Site à réaménager SAR/TC121 dit « Ecole (Heureux Abri) » à MOMIGNIES – Arrêté provisoire

Avis adopté le 25/06/2021

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art.D.V.2§3 du CoDT

- *Date d'envoi du dossier :* 8/06/2021

- *Délai de remise d'avis :* 60 jours

- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

### Projet :

- *Localisation :* Rue de Beauwelz, 13 à Momignies

- *Situation au plan de secteur :* Zone de services publics et d'équipements communautaires

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription d'un périmètre de site à réaménager sur une parcelle de 10385 m<sup>2</sup>, occupée par des bâtiments scolaires délabrés. Le projet de réaménagement consiste à la construction d'une maison de repos qui permettra, de par sa proximité avec les infrastructures de l'asbl Heureux abri qui prend en charge des personnes handicapées, de créer un pôle dédié à la qualité de vie.

**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire est favorable au projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°TC121 dit « Ecole (Heureux abri) » à MOMIGNIES.**

Au vu de l'état du site, le Pôle estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, le Pôle estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

  
Samuël SAELENS  
Président